

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11/03/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mards-de-Blacarville, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier SWERTVAEGER, Maire.

Présents : Laurent LEBÉ, Jean-Pierre PROUIN, Brigitte MAILLARD, Sophie JUN, Alain VAN EECKE, Blandine GUERLET, Amélie JEAMMET, Vanessa ROUSSEL, François-Xavier CALLEWAERT, Marie-Claire SAILLARD, Philippe BARILLÉ.

Représentés : Joël SAMSON (pouvoir Laurent LEBÉ), Sylvie RIQUIER (pouvoir Philippe BARILLÉ).

Secrétaire de séance : Alain VAN EECKE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30.
Il procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Aucune observation n'a été faite sur le procès-verbal de la dernière séance transmis par voie électronique à tous les membres du Conseil Municipal.

Le procès-verbal de la séance du 18/12/2024 est adopté à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET VOYAGES SCOLAIRES – Budget Primitif 2025

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer les subventions pour l'année 2025.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer aux associations les subventions suivantes (article 65748)

ASSOCIATIONS	Montant Attribué
Club « Les Muguets »	500
Comité des Fêtes	2 200
Charité	300
Coopérative scolaire	850
Association du personnel	1 500
Association des secrétaires de mairie	90
Association sportive du collège Simone Sauteur	250
Association foot ASMFC	350
Office municipale des sports Pont-Audemer	700
Resto du Cœur	500
Téléthon	300
Aux Félines Rislois	600
Les Amis du Patrimoine Blacarvillais	400
APE Les P'Tits Blacarvillais	250
Octobre rose	150

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer pour soutenir les projets associatifs en cohérence avec les objectifs de la commune, la somme de 1 500 € (article 65748) répartie entre le comité des fêtes et l'APE Les P'Tits Blacarvillais. Les associations devront fournir un justificatif concernant l'action de la dépense.

Le Conseil Municipal décide également d'attribuer 2 000 € (article 65741) pour des sorties ou voyages organisés par différents établissements scolaires auxquels participent des enfants Blacarvillais.

Les subventions seront réparties comme ci-dessous :

- une subvention de 50 € par an et par enfant participant à un voyage ou une sortie scolaire sur une durée n'excédant pas 2 jours.
- une subvention de 100 € par an et par enfant participant à un voyage scolaire de plus de 2 jours.

La subvention sera accordée sous présentation de justificatifs concernant le voyage.

TRAVAUX SIEGE CHEMIN MOULANT – DT 700009

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux chemin Moulant, sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

Lieu-dit	Section investissement	Section fonctionnement
Chemin Moulant	24 250.00 €	12 500.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

TRAVAUX SIEGE ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA MARE – DT 700015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage de procéder au changement des ampoules de l'éclairage public, rue de la Mare, par des ampoules LED.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

Lieu-dit	Section investissement	Section fonctionnement
Rue de la Mare	2 000.00 €	0 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 2041582.

TRAVAUX SIEGE CHEMIN DE LA BUTTE AUX LOUPS TRANCHE 1 – DT 700007

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux chemin de la Butte aux Loups, sur le réseau de distribution publique d'électricité et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

Lieu-dit	Section investissement	Section fonctionnement
Chemin de la Butte aux Loups	4 958.00 €	13 333.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

TRAVAUX SIEGE CHEMIN DE LA BUTTE AUX LOUPS TRANCHE 2 – DT 570159

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux chemin de la Butte aux Loups, sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à :

Lieu-dit	Section investissement	Section fonctionnement
Chemin de la Butte aux Loups	16 250.00 €	12 500.00 €

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2025, au compte 2041582 pour les dépenses d'investissement (DP et EP) et 657358 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

CIMETIÈRE – DEVIS COLUMBARIUM

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Brigitte Maillard qui expose :

En raison de demandes de plus en plus nombreuses, il convient de procéder à l'achat d'un nouveau columbarium.

Elle soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Marbrerie Cartier :

- Fourniture et pose d'un Columbarium modèle St Malo pour un montant de 5 850 € TTC dont 4 875 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de la Marbrerie CARTIER pour un montant de 5 850 € TTC.

Cette dépense sera prélevée au BP 2025 en section d'investissement, article 21316.

CIMETIÈRE – DEVIS CAVEAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Brigitte Maillard qui expose :

Suite à la procédure de reprise des concessions en état d'abandon, des nouveaux caveaux funéraires vont être posés dans le cimetière.

Elle soumet aux membres du Conseil Municipal le devis de la société Marbrerie Cartier :

- Fourniture et pose de quatre caveaux de deux personnes pour un montant de 8 400 € TTC dont 7 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De retenir la proposition de la Marbrerie Cartier pour un montant de 8 400 € TTC.

Cette dépense sera prélevée au BP 2025 en section d'investissement, article 21316.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. Barillé demande quelques précisions sur le déroulement des travaux SIEGE, chemin Moulant.

M. Swertvaeger l'informe que les travaux vont surement avoir lieu en fin d'année, en même temps que l'enfouissement du réseau d'eau. Tous les habitants concernés par les travaux seront contactés par le SIEGE.

Fin de séance 19h45

Le Président



Didier SWERTVAEGER

Le secrétaire de séance



Alain VAN EECKE